



PRÉFÈTÉ DE L'ESSONNE

# AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES

## PROJET D'AMÉNAGEMENT DE STATIONNEMENTS PUBLICS, D'UNE PISTE CYCLABLE ET DE JARDINS FAMILIAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MENNECY

Par arrêté n° 2017-PREF.DRCL/BEPAFI/SSAF/653 du 12 septembre 2017, la préfète de l'Essonne a organisé les enquêtes publiques conjointes préalables à :

- la déclaration d'utilité publique du projet,
- la cessibilité de la parcelle de terrain nécessaire à sa réalisation.

**CES ENQUÊTES SE DÉROULERONT DU LUNDI 02 OCTOBRE 2017 AU MERCREDI 18 OCTOBRE 2017 INCLUS  
soit 17 jours.**

**CONSULTATION DU PROJET** : les dossiers seront à la disposition du public à **la mairie Monique SAILLET – 65, boulevard Charles de Gaulle à MENNECY**, pendant toute la durée des enquêtes, aux heures normales d'ouverture au public :

du lundi au vendredi : 8h30-12h00 & 13h30 -17h30

Ils pourront également être consultés sur le site internet des services de l'Etat en Essonne :  
[www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Amenagement-et-urbanisme/Amenagement](http://www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Amenagement-et-urbanisme/Amenagement)

**PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR** : M. Bernard ALEXANDRE, Ingénieur Aéronautique en retraite, se tiendra à la disposition du public en mairie de Mennecy :

- lundi 2 octobre : 9h-12h
- mardi 10 octobre : 9h-12h
- mercredi 18 octobre : 14h-17h30

Pendant toute la durée des enquêtes, des informations peuvent être demandées au maire : mairie Monique SAILLET – 65, boulevard Charles de Gaulle à MENNECY (Téléphone : 01 69 90 07 04).

**LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS** du public pourront être, soit :

- consignées sur les registres d'enquêtes,
- reçues, de manière écrite ou orale, par le commissaire enquêteur lors de ses permanences,
- adressées par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Mennecy, siège des enquêtes. Elles devront parvenir avant le 18 octobre à 17h30 pour pouvoir être annexées aux registres d'enquêtes.
- adressées par courrier électronique reçu jusqu'au 18 octobre 2017 inclus avant 17h30 à l'adresse suivante : [pref-epmennecy@essonnes.gouv.fr](mailto:pref-epmennecy@essonnes.gouv.fr)

Toute personne peut, à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquêtes auprès de la Préfète de l'Essonne (DRCL-BEPAFI – Bd de France – CS 10701 – 91010 Évry Cedex)

**RÉSULTATS DES ENQUÊTES** : le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Essonne. Une copie sera tenue à la disposition du public **pendant un an** à la mairie de Mennecy et à la préfecture.

Au terme des enquêtes, le projet sera ou non déclaré d'utilité publique par la Préfète de l'Essonne. En cas de déclaration d'utilité publique, un arrêté prononcera la cessibilité de la parcelle de terrain nécessaire à la réalisation du projet.